

Informations à destination des parents d'élèves
ADHESION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ETABLISSEMENT

ELEVE : NOM.....PRENOM.....

L'adhésion à l'association sportive implique :

Le droit à l'image :

L'adhésion à l'UNSS **vaut acceptation de la prise d'images fixes ou animées** prises dans le cadre des activités de l'association sportive et des compétitions UNSS.

Ces images pourront être exploitées par l'UNSS dans le cadre d'opération de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format et tout sur support directement ou indirectement.

L'UNSS conservera l'anonymat du licencié.

La présente autorisation est consentie à titre gracieux et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence

SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL :

R.G.P.D. :

L'UNSS est amenée à solliciter des données personnelles pour établir la licence et pour la durée de validité de ladite licence

(Pour l'élève : nom-prénom, date de naissance de l'élève, adresse, téléphone et mail.

Pour le parent : adresse, téléphone et mail).

L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires.

Outre l'UNSS, les destinataires de ces informations sont les fédérations françaises délégataires du sport correspondant à la pratique du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que les assureurs et l'hébergeur des données de l'UNSS.

Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires.

Le responsable légal de l'élève bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations vous concernant. Pour cela, vous pouvez adresser directement une demande à :

Mme Céline Courtet : daf@unss.org

La politique générale de protections des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUS.

SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL :

ASSURANCE

Le licencié ou son représentant légal pour les mineurs, déclare **se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissances des statuts du règlement intérieur de la fédération** (disponible sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport.

Le licencié et son représentant légal déclare être informé des conditions d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut exposer.

Dans un certain nombre de situations (sauf dans les situations où l'auteur des violences est lui-même assuré) les garanties actuelles du contrat MAIF/UNSS apportent aux adhérents licenciés victimes de violences sexuelles / physiques / psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat de tous les frais médicaux, de soutien psychologique et des frais de procédure éventuels.

SIGNATURE DU REponsable LEGAL